



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

le 18 janvier 2017
Salle du Conseil
415 rue Lemay, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, Président
Guy Desjardins, Maire
Carl Grimard, Conseiller Quartier 3
Michel Levert, Conseiller Quartier 7
Monique Ouellet, Greffière
Helen Collier, Directrice générale

ABSENT: Isabelle Robillard, Membre
Elaine Simard, Membre

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h02.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION AME2017-01

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Michel Levert

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Aucune

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Procès-verbal de la réunion du Comité d'aménagement du 7 décembre, 2016

RÉSOLUTION AME2017-02

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Michel Levert

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité d'aménagement du 7 décembre, 2016, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Énoncé de l'urbaniste

L'énoncé de l'urbaniste est présenté.

6. Items différés - Aucun

7. Présentations / Rapports

7.1 Modification au Plan Officiel et au Règlement de zonage pour 701, 705, 709, 713, 717, 721, 725, 729, and 733 Du Rivage Street

a. Présentation

Mme Marie-Ève Bélanger présente la demande soumise par Novatech Engineering pour Riverlands of Rockland Inc., pour amender le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland et le Règlement de zonage no. 2016-10.

Mme Bélanger explique que la demande a pour objectif de construire des maisons unifamiliales au lieu de maisons en rangées.

Mme Erin O'Connor, représentante de Regional Group, présente les détails reliés à ces maisons unifamiliales proposées.

b. Commentaires du Comité / Public - Aucun

c. Recommandation

RÉSOLUTION AME2017-03

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Michel Levert

QUE le comité d'aménagement du territoire supporte l'amendement au Plan Officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland, dans le but de modifier la désignation du terrain en question de « *Résidentielle à moyenne densité* » à « *Résidentielle à faible densité* », ainsi que de supporter la demande d'amendement au Règlement de zonage 2016-10, dans le but de modifier la catégorie de zonage de la propriété, de « *Zone résidentielle urbaine de*

troisième densité – exception 58 (R3-58) » à « Zone résidentielle urbaine de deuxième densité – Exception 28 (R2-28) », tel que recommandé par le Département d'infrastructure et aménagement du territoire.

ADOPTÉE

7.2 Modification au Règlement de zonage pour le 433 rue Laurier

a. Présentation

Mme Marie-Ève Bélanger présente la demande soumise par Pierre Fillion, agent pour 1344527 Canada Inc., pour changer la catégorie de zonage pour la propriété située au 433, rue Laurier de 'Zone de commerce routier (CH)' à 'Zone de commerce routier - Exception 7 (CH-7)', afin de permettre un appartement accessoire au-dessus de l'usage commercial.

b. Commentaires du Comité / Public - Aucun

c. Recommandation

RÉSOLUTION AME2017-04

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Guy Desjardins

QUE le comité d'aménagement recommande au conseil municipal d'approuver le règlement modifiant le Règlement de zonage no. 2016-10, à l'effet de modifier le zonage de « Zone de commerce routier (CH) » à « Zone de commerce routier – Exception 7 (CH-7) », tel que recommandé par le Département d'infrastructure et aménagement du territoire.

ADOPTÉE

8. Autres items - Aucun

9. Ajournement

La réunion est ajournée à 19h20.

Mario Zanth, Président

Monique Ouellet, Greffière